

Thème : Droit pénal de la consommation

Date : Vendredi 9 octobre 2020 de 14h à 17h

Lieu : Maison de l'Avocat - 1 rue de Montauban - 72000 LE MANS

Objectif :

- *Connaître l'actualité législative et jurisprudentielle en droit pénal de la consommation*

Programme :

- **Droit pénal de la publicité (pratiques commerciales trompeuses, publicité comparative illicite, publicité illicite en faveur du tabac, alcool)**
- **Les fraudes : tromperie, falsifications, procédure**
- **Les ventes réglementées**
- **Les ventes prohibées**

Moyens pédagogiques

Intervention orale avec support power point et remise d'un document écrit (articles – décisions de jurisprudence)

Intervenant

Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Mans

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.